

ONU Tourisme lance une feuille de route pour préparer l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027)

ONU Tourisme prend la tête des efforts pour passer du dialogue à l'action et enclenche les préparatifs de l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027).

L'Assemblée générale des Nations Unies a chargé ONU Tourisme de faciliter la célébration de l'Année internationale. ONU Tourisme franchit à présent une nouvelle étape dans l'exécution de son mandat en rendant publique la feuille de route. Fruit d'un travail de collaboration, la feuille de route a été chaleureusement accueillie par le Comité du tourisme et de la durabilité d'ONU Tourisme.

Pour la Secrétaire générale d'ONU Tourisme, Cheikha Alnuwais, « la durabilité et la résilience ne sont pas une fin en soi, mais un processus continu. Pendant l'Année internationale du tourisme durable et résilient (2027), ONU Tourisme, en sa qualité d'organisation internationale chef de file pour le tourisme, aidera les États membres à positionner le tourisme comme un secteur véritablement transformateur dans le cadre du Programme d'action pour l'après-2030 ».

Réuni à Madrid, le Comité a salué le travail d'ONU Tourisme pour être à l'écoute des priorités de ses États membres. Il s'est félicité de l'engagement évident de la nouvelle direction de donner des impulsions vigoureuses aux préparatifs pour 2027.

Le Président du Comité et Ministre du tourisme du Costa Rica, William Rodríguez López, a déclaré pour sa part : « Nous, les dirigeants du tourisme, n'avons cessé de mettre en avant la capacité qu'a le secteur d'être porteur de transformation et son rôle crucial dans les programmes de développement nationaux et mondiaux, y compris l'action climatique et la réflexion sur l'après-2030. L'Année internationale est une chance inédite de traduire cette conception commune du tourisme en actions plus concrètes et concertées. »

En route vers 2027

Le processus, rattaché au Comité du tourisme et de la durabilité, sera guidé par un comité de pilotage composé d'États membres. Il sera éclairé par les consultations durant les réunions des commissions régionales et validé par le Conseil exécutif.